

La monnaie*

Les Canadiens règlent chaque jour des centaines de millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils comptent sur la Banque du Canada pour que celle-ci mette à leur disposition des billets qu'ils peuvent utiliser en toute confiance, et ce, de la façon la plus économique possible. Pour être en mesure d'atteindre ces deux objectifs, la Banque a franchi en 1997 un certain nombre de pas importants; elle a notamment achevé la mise en place d'un nouveau système de distribution des billets et la première phase d'un programme de sensibilisation du public, et elle a accru ses dépenses en recherche et développement.

Regard sur l'année

Mise en place du nouveau système de distribution des billets de banque

En octobre 1996, la Banque et les institutions financières participantes ont entrepris d'instaurer un nouveau système de distribution des billets de banque qui répond aux besoins des institutions et de la Banque de manière plus efficace et à un meilleur coût que le système précédent, dont le fonctionnement était assuré par les agences régionales de la Banque du Canada. Le nouveau système a d'abord été mis à l'essai à Calgary (en octobre 1996) et à Québec (en janvier 1997), puis il a été étendu à sept autres points régionaux de distribution des billets au cours de l'année 1997, soit Ottawa, Regina, Winnipeg, Vancouver, Halifax, Montréal et St. John's. En janvier 1998, la ville de Toronto a été ajoutée au réseau. Les institutions financières qui ont participé à la conception du système, y compris toutes les grandes banques canadiennes, assureront la gestion des flux de billets entre elles en collaboration avec la Banque. Celle-ci demeure responsable de la manutention des billets au moment de leur mise en circulation initiale, de la tenue des relevés des stocks de billets dans le système, du retrait des billets devenus impropres à la circulation de même que du contrôle de la qualité et de l'authenticité des billets.

Après la première année complète d'application, les nouvelles dispositions relatives à la distribution des billets de banque se traduiront par des économies annuelles d'environ 8 millions de dollars pour la Banque du Canada. La plupart de ces économies proviendront de la fermeture des opérations sur billets dans sept agences de la Banque. La surveillance de la distribution des billets de banque est l'une des tâches importantes qui incomberont au personnel des cinq bureaux régionaux, soit ceux de Montréal, Toronto, Halifax, Calgary et Vancouver.

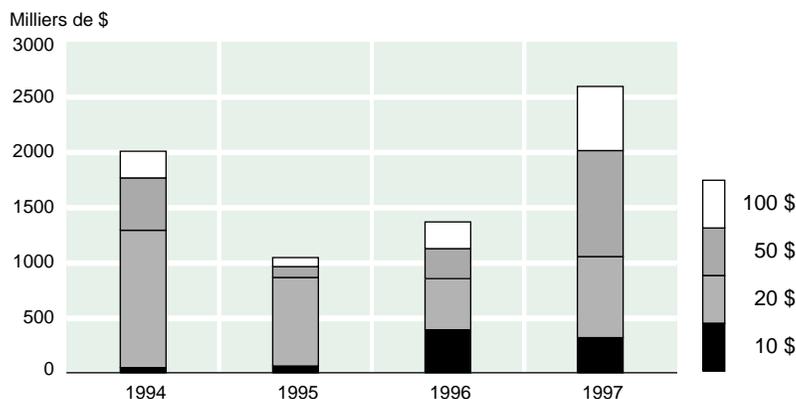
* Cette fonction, appelée auparavant « Billets de banque », inclut, outre la production et la distribution de billets de banque, la surveillance et l'analyse de tous les moyens de paiement servant au règlement des petites transactions, y compris la monnaie électronique. De plus, la Banque entretient des liens étroits avec la Monnaie royale canadienne, qui est responsable de l'émission des pièces de monnaie.

Un article sur le nouveau système de distribution des billets de banque a été publié dans la livraison de l'été 1997 de la Revue de la Banque du Canada.

La prévention de la contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada, mais ils ont augmenté ces dernières années. La valeur des billets contrefaits détectés en 1997, bien qu'elle représente une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation, est aussi en progression marquée par rapport à 1996, en raison d'une hausse de la contrefaçon des coupures de 20 dollars et plus. Par contre, le nombre de faux billets de 10 dollars a diminué comparativement à 1996. Même si les cas de contrefaçon ont reculé au second semestre de 1997, la tendance générale à la hausse sera suivie de près, surtout parce que ce sont les coupures dotées de la vignette de sûreté qui sont les plus touchées. Des données sur la contrefaçon des billets canadiens sont publiées dans la *Revue de la Banque du Canada*.

Valeur des faux billets retirés de la circulation



Un public bien informé est la meilleure arme contre la contrefaçon. Les billets canadiens sont pourvus d'un certain nombre d'éléments de sécurité grâce auxquels les utilisateurs peuvent en vérifier l'authenticité. Presque toutes les opérations sur billets se font entre un particulier et un commerçant ou une institution financière. Voilà pourquoi la Banque a lancé un nouveau programme de sensibilisation aux éléments de sécurité qui caractérisent les billets de banque canadiens. La première phase de ce programme d'information est destinée à aider les caissiers dans les commerces et les institutions financières à reconnaître les particularités des billets de banque authentiques. Des affiches et des feuillets ont été produits et distribués avec la participation des institutions financières et des détaillants. Jusqu'à maintenant près d'un demi-million de ces affiches et feuillets ont été remis à divers utilisateurs, et l'accueil dans les secteurs concernés a été très positif.

Le nouveau matériel de sensibilisation décrit les caractéristiques de la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des billets de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ainsi que l'apparence et la texture uniques des autres éléments de sécurité visibles.

La Banque informe aussi le public des particularités des billets authentiques par l'entremise de ses représentants régionaux et de son Musée de la monnaie.

Un public bien informé est la meilleure arme contre la contrefaçon des billets de banque.

Recherche et développement

La Banque suit étroitement l'état de la contrefaçon au pays et la menace que représentent les nouvelles techniques de reproduction de documents, comme les photocopieurs couleurs. Elle s'intéresse aussi de près aux progrès accomplis dans le domaine de la prévention de la contrefaçon afin de pouvoir émettre des billets de banque pourvus de dispositifs de sécurité améliorés dès que cela s'avérera nécessaire. En 1997, la Banque a accru considérablement les montants qu'elle consacre à la recherche sur les nouveaux dispositifs anticontrefaçon et sur les nouvelles techniques de production qui augmentent la durée de vie des billets et, donc, en font baisser les coûts de production, avec pour objectif la mise en circulation d'une nouvelle émission de billets au cours des années à venir. Les éléments de sécurité et les techniques de reproduction font également l'objet de consultations entre la Banque et les instituts d'émission étrangers ainsi que les spécialistes du secteur privé; de plus, la Banque continue de travailler en collaboration étroite avec la GRC et les autres services de police pour ce qui est de la formation et de la recherche dans le domaine de la prévention de la contrefaçon ainsi que de l'application de la loi en matière de contrefaçon.

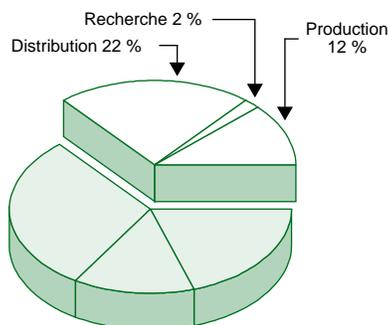
La monnaie électronique

La Banque continue de suivre les projets pilotes d'utilisation des cartes prépayées qui sont menés actuellement au Canada. L'avènement de la monnaie électronique pourrait entraîner, à la longue, une réduction de l'utilisation des billets de banque pour le règlement des petites transactions. Les systèmes de cartes Mondex et Exact (Proton) sont mis à l'essai à l'heure actuelle à Guelph et à Kingston par plusieurs institutions financières, des centaines de commerçants et des milliers de titulaires de cartes. D'autres institutions financières parrainent des essais du système de cartes VISA Cash à Vancouver, Montréal, Toronto et Barrie.

Dépenses d'exploitation

Les activités relatives aux billets de banque ont coûté tout près de 66 millions de dollars en 1997, ce qui représente environ 36 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une baisse de plus de 5 % par rapport à 1996, attribuable principalement aux changements qui ont été apportés au mode de distribution des billets de banque ainsi qu'à la baisse des commandes de billets neufs. Les gains découlant des modifications qu'a subies le mode de distribution des billets ne se manifesteront pleinement que lorsque tous les nouveaux arrangements seront en vigueur, soit vers le début de 1998. Par ailleurs, les économies réalisées sont en partie compensées par l'augmentation des investissements destinés à la prévention de la contrefaçon comme le programme d'information sur la monnaie ainsi qu'aux travaux de recherche et de développement que rendent nécessaires la conception et la production d'une nouvelle émission de billets de banque sûrs et durables.

Dépenses d'exploitation liées aux billets de banque



Le projet relatif aux opérations sur or pendant la Deuxième Guerre mondiale

La question de l'or et des autres biens que les autorités nazies ont confisqués aux gouvernements et aux populations des territoires occupés en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale a suscité l'intérêt partout dans le monde ces dernières années. Rien n'indiquait cependant que le Canada ait pu jouer un rôle dans cette affaire jusqu'à ce que l'on rende public en juillet 1997 un document déclassifié du gouvernement américain laissant croire que la Banque du Canada aurait facilité pendant la guerre deux transferts entre le Portugal et la Suisse d'or volé.

Lorsque le document a été porté à l'attention de la Banque, celle-ci a immédiatement entrepris des recherches dans ses registres relatifs aux opérations sur or. La première recherche a révélé que de l'or appartenant à la Banque d'Angleterre a été expédié au Canada avant et pendant la guerre en vue d'y être conservé. La propriété d'une petite partie de cet or a été transférée du compte de la Banque d'Angleterre à celui de la banque centrale de Suisse et, plus tard, aux comptes des banques centrales du Portugal et de la Suède. Il s'agissait de transferts par jeu d'écritures dans les livres de la Banque du Canada, et l'or n'a pas été retourné en Europe.

Reconnaissant qu'il lui fallait mener des recherches plus étendues dans ses registres, la Banque a demandé à M. Duncan McDowall, historien et professeur à l'Université Carleton, de préparer une évaluation indépendante. Ce dernier a eu accès à tous les dossiers de la Banque, et des employés ont été affectés à la reconstitution des grands livres comptables pour la période allant de 1935 à 1956.

Dans son rapport d'une centaine de pages, qu'il a publié à la fin novembre, M. McDowall conclut que, pour ce qui est du traitement des demandes de transfert venant d'Europe pendant la guerre, la Banque du Canada a agi comme elle le devait. Il n'a trouvé aucun compte inactif et aucun moyen par lequel de l'or volé aurait pu aboutir dans les réserves d'or de la Banque. Cette dernière a mis à la disposition du public l'intégralité de ses documents, sauf les renseignements qui doivent être exemptés de publication en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle a en outre préparé un instrument de recherche destiné aux chercheurs.

On peut consulter le rapport de M. McDowall, intitulé *Due Diligence*, et l'instrument de recherche, qui contient une description des dossiers à l'intention des chercheurs, dans le site Web de la Banque ou en obtenir des exemplaires en s'adressant au Service de la diffusion des publications (voir page 58).